



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure au projet particulier adopté par le conseil d'arrondissement le 11 mars 2014 par la résolution CA14 140085 relativement à l'aménagement des cases de stationnement sur la propriété sise aux 8018-8020, 20^e Avenue.

Cette dérogation autoriserait que les cases de stationnement soient peinturées de couleur pâle alors que la résolution prévoyait qu'elles devaient être construites en pavé alvéolé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **3 février 2015**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le 14 janvier 2015

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication : [Journal de Saint-Michel, édition du 14 janvier 2015](#)